

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19/06/2024

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membre Absent Et excusé	Date de la convocation Et d'affichage
13	12	1	0	13/06/2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Stéphane CAUCHOIS, Brigitte LEPOETRE, Ginette MARGUERITE, Monique DAMONNEVILLE, Frédéric LOUVET, Denise RIBAUCCOURT, Jean Michel JONETTE, Arnaud BOURGEOIS.

Absents et représentés : François VALET représenté par Sylvain PINTA.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mr Sylvain PINTA est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 mars 2024 est approuvé.

Madame le Maire présente Madame Marie Manuelle JACQUES, Maire de Laversines Membre de la commission préfectorale CCE, venue assistée au conseil municipal afin de communiquer une information détaillée sur l'aéroport de Beauvais Tillé

I – INFORMATIONS SUR AÉROPORT DE BEAUVAIS TILLÉ

Pourquoi cette intervention

- Présentation devant les élus de l'agglomération du Beauvaisis du Délégué désigné
- Campagne médiatique
- Nécessité pour les élus d'avoir toutes les informations officielles, avec toutes les interrogations et le pourquoi des choses
- Présence de Marie Manuelle Jacques, Maire de Laversines et conseillère communautaire, du fait de ses délégations auprès des instances préfectorales et du fait que Laversines fait partie des communes les plus impactées par les nuisances de l'aéroport : 80 vols par jour au-dessus de Laversines

Précisions et ou rappels de la compétence des différentes instances

SMABT le propriétaire : le SMABT est composé de la région Hauts-de-France, du département de l'Oise et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

SAGEB l'actuel gestionnaire : La SAGEB est détenue à 51% par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France et à 49% par la société Transdev. DSP jusqu'au 30/09/2024

EGIS sera le nouveau concessionnaire à compter du 01/10/2024

L'intervention de Marie Manuelle Jacques, porte sur la présentation des commissions préfectorales, les problèmes des trajectoires non respectées, les engagements d'Egis : nos demandes, les points d'interrogation.

Les élus de l'Agglo, a plusieurs reprises, ont rencontré les représentants de l'Etat, (Préfecture, DGAC) afin d'obtenir que les règles relatives aux trajectoires soient respectées.

En réponse, il leur ait proposé de nouvelles trajectoires qu'unanimement les élus de l'agglo refusent.

D'autres actions sont donc envisagées.

II – DECISION MODIFICATIVE

Le budget doit traduire la situation prévisionnelle la plus précise
Il s'agit de positionner les subventions notifiées

Actualisation de la subvention du Département, subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2024

ETAT : arrêté du 11/05/2023 notifié le 21/12/2023	300 000.00€
Arrêté du 5 juin 2024	<u>400 738.50€</u>
Au total l'Etat subventionne	700 738.50€

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE 2023	114 210.00€
25/03/2024	201 500.00€
25/03/2024	<u>226 780.00€</u>
Au total le Conseil départemental de l'Oise subventionne	542 490.00€

CAF DE L'OISE 21/05/2024	<u>136 983.00€</u>
(sous réserve de disponibilité des fonds)	
Au total la CAF de l'Oise subventionne	136 983.00€

AGGLO DU BEAUVAISIS	<u>60 000.00€</u>
Au total l'Agglo du Beauvaisis subventionne	60 000.00€

Total des subventions notifiées 2023 et 2024 1 440 211.50€

Après délibération, le conseil municipal sur proposition du Maire accepte cette décision modificative afférente à l'exercice 2024, à l'unanimité, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		5 000.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		5 000.00 €		
D 203-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM		109 500.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		109 500.00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	5 000.00 €			
D 231-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM		306 733.50 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000.00 €	306 733.50 €		
R 1321-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM				345 945.50 €
R 1323-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM				15 495.00 €
R 1328-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM				136 983.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				498 423.50 €
R 1641-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM			82 190.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			82 190.00 €	
Total	5 000.00 €	421 233.50 €	82 190.00 €	498 423.50 €
Total Général		416 233.50 €		416 233.50 €

III – CREATION D'UN POSTE NON-PERMANENT D'UN MOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Pourquoi ce poste temporaire ?

- Obligation des communes : mettre à jour toutes les adresses de la commune et les enregistrer sur une base nationale

Nous avons reçu un devis de la poste qui proposait une externalisation de cette opération pour un cout de 5000.00 €, nécessitant toutefois un contrôle par la commune avant validation.

Or, Monsieur Dambreville, adjoint en charge des travaux et de l'informatique avait commencé un travail de mise à jour sur les adresses depuis quelques mois. Il lui est possible, à la condition d'avoir une aide d'achever cette mise à jour et d'effectuer des opérations de contrôle.

Il est proposé au conseil de décider de la création d'un poste non permanent pour une durée d'un mois du 1^{er} au 31 août 2024 sur la base d'un agent classé adjoint administratif au 1^{er} échelon

Il est précisé au conseil que ce poste est proposé à une administrée ayant effectué son Pass permis à la Mairie de Warluis.

L'idée est d'embaucher pendant un mois à temps plein cette personne pour finir le travail de contrôle des adresses de la commune : vérification sur le terrain et saisi des correctifs avec contrôle de la mise à jour des adresses et finalisation du travail effectué sur le cimetière

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV – ACTUALISATION – DOSSIER RESTRUCTURATION URBAINE: COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES ET ACTUALISATION DE LA DELIBERATION PRISE EN NOVEMBRE

41. Avancée des travaux

Il est présenté et commenté aux conseillers des photos du chantier en cours

42. Subventions - Cf Points II

43. Actualisation du dossier de prêt

Il est demandé au conseil de donner son accord pour souscrire à cette proposition de prêt actualisée à hauteur de 300 000.00 €, et dans les conditions reprises en annexe, et d'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité

Avis favorable : 12

Abstention : 0

Contre : 1

V – REGULARISATION DE LA PROPRIÉTÉ DES CHEMINS RURAUX:

. Chemin Maquin

. Chemin Nr 13

Madame le Maire fait un rappel sur ce dossier avec les délibérations antérieures

Il est donc proposé de régulariser devant notaire cet échange, après passage du géomètre pour acter les limites de propriété chemin numéro 13.

PRODEED prendra intégralement en charge les frais inérent à cette régularisation.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. L'association ENVOL à laquelle une subvention a été versée nous a transmis ces remerciements

La séance est levée à 21H40